

Section de la HAUTE MARNE

Le 18 décembre 2009

Secrétaire Départementale Adjointe : Sabine MARIA TG CHAUMONT

Boite aux lettres électronique : fo.052@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

CTPL du 18/12/2009

Ont assisté à ce ctpl pour FO DGFIP : Sabine MARIA , Fabienne CARON et Rachel SUGNEAU nommée expert pour les points FDL et SIP.

Rappel FO est le seul syndicat Haut Marnais représenté côté gestion publique et gestion fiscale et à ce titre peut nommer des experts des deux gestions .

Ainsi Sabine Maria a assisté au CTPD (Gestion fiscale)

et Rachel SUGNEAU au CTPL (gestion publique)

Grâce à cela, FO peut comparer les discours de la DSF et du TPG sur des dossiers identiques !

Mise en place du SIP de St Dizier

Un sip sera mis en place à partir des locaux du centre des impôts de st dizier.

Les agents du SIP y seront installés ainsi que les agents de la Trésorerie de St Dizier SPL (rue Gambetta). Il sera créé au **01/07/2010**, la date du 01/12/2010 proposée par les directions locales n'ayant pas été avalisée par l'administration centrale. Les OS se sont interrogées sur les délais qui semblent courts au vu de l'ampleur des travaux.

En effet, de gros travaux doivent être réalisés (budget d'environ 600 000 euros). Durant ces derniers, un **algeco** va être mis en place afin de placer l'accueil en dehors du site.

FO a parlé de l'**inquiétude** des agents, rencontrés lors des **hmi**. Il faudra en effet assurer la campagne des déclarations pendant les travaux.

Un **groupe de travail** a été mis en place avec tous les agents concernés. Fo a demandé pourquoi cela ne s'est pas fait pour les autres SIP.

Réponse de l'administration : cela va être fait pour les SIP de Langres et Joinville.

Parallèlement les agents de st Dizier seront associés mensuellement aux réunions de chantier.

Concernant la **formation**, elle sera faite au plus près des agents. Fo s'est interrogé sur les modalités. En effet cumuler sur le site les travaux, le public en période chargée cela ne va pas être facile et si en plus on organise les formations sur ce site ce sera particulièrement difficile. Une solution de formation dans les locaux de l'actuelle TP est envisagée.

Après étude des plans et des fiches ce point a été soumis au vote.

Sur ce dossier FO a voté contre, CFDT : abstention

Règlement intérieur du pôle FDL

Le règlement intérieur est celui appliqué actuellement à la « DGI ». Les durées hebdomadaires sont différentes de la « DGCP » ainsi que les plages fixes, variables et les récupérations.

Actuellement il n'existe aucun moyen (informatique « DGCP ») pour mettre en place ces horaires variables, la pointeuse de la TG et gtt ne gérant pas plusieurs formules !!!

Sur ce point les OS ont voté POUR.

Horaires d'ouverture au public des postes comptables.

La T de Val de Meuse a demandé un avenant de son règlement intérieur et une modification des horaires d'ouverture au public.

Sur ce point la parité syndicale a voté pour.

La T de Chalindrey a demandé un avenant de son règlement intérieur.

Sur ce point la parité syndicale a voté pour.

Ponts naturels

Les ponts naturels de 2010 ont été examinés. Ils sont au nombre de deux

* **Vendredi 14 mai 2010**

* **Vendredi 12 novembre 2010**

Par conséquent cela fera deux jours à poser sur la feuille de congé.

Sur ce dossier FO a voté abstention, CFDT : pour

En effet FO National est opposé aux ponts naturels qui forcent tout agent à prendre congé, notamment même si sa formule ARTT est proche de 36 h avec donc peu de jours ARTT.

Néanmoins les élus Haut-Marnais FO DGFIP ont fait savoir qu'ils représentent les agents du département et que vu les difficultés qu'ils ont pour poser congé (absentéisme récurrent) Fo ne s'oppose pas à ces ponts naturels.

Règlement intérieur applicable aux CTPL.

Le règlement élaboré en concertation par la direction et les organisations syndicales locales a été adopté.

Questions diverses

⇒ Au CTPL dernier, FO a demandé si des heures supplémentaires peuvent être payées

Réponse de l'administration

- 1) Les demandes doivent être faites par anticipation (et pas après avoir fait les heures !) . Il faut donc que cela corresponde à une charge de travail importante.
- 2) Le principe est que les récupérations d'heures doivent être envisagées avant toutes demandes de paiement d'heures supplémentaires.

Fo est intervenu en précisant que concernant les récupérations d'heures (comme pour les congés) bien souvent les agents s'auto-censurent et ne posent jamais de récupérations.

Information :

Le débrayage de ce jour s'est très bien déroulé sur les 4 sites, puisque ce sont 70% des agents du département qui ont cessé le travail durant 1/2h, 3/4 heures malgré des conditions climatiques défavorables.

Merci à vous tous



La pétition a déjà recueilli 200 signatures et sera remise lors des CTP à venir.

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE A TOUS



BULLETIN D ADHESION à retourner à Rachel SUGNEAU ,
SIP 89 rue Victoire de la Marne 52903 CHAUMONT Cedex 09

NOM : Prénom :

Grade :

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DgfIP

Fait à Le

SIGNATURE